

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240208\_P\_030  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

**VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

**VU** la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance**

**Objet : Signature d'un contrat de maintenance assuré par la société AMICIEL concernant le ou les progiciels Malice Enfance Jeunesse ; Badgeuses Moby et encodeur de table ; et 16 tablettes.**

Le Président,

N° 20240208\_P\_030

Décide

De signer un contrat de maintenance avec :

**OBJET**

**Société AMICIEL**  
**95 rue Ruisseau**  
**38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER**

Pour la maintenance concernant le ou les progiciel et matériels suivant : Progiciel Malice Enfance Jeunesse ; 2 badgeuses Moby (+ encodeur de table) ; 16 tablettes.

Pour les sites suivants :

- ALSH : Saint Didier en Velay, Aurec sur Loire et Saint Just Malmont, Saint Ferréol d'Auroure, La Séauve sur Semène, Saint Victor MAlescours.
- Crèche les Matrus et Croq'Malice
- Camps
- CISPD
- CLAS

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

**Date :** Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 reconductible par tacite reconduction deux fois maximum

**Montant :** 3224.53 TTC

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 8 Février 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240208-20240208\_P\_030-AU  
Reçu le 13/02/2024